



## Résumé de la réunion

La 216<sup>e</sup> réunion s'est tenue le 6 mai 2015 à Québec.

Le secrétaire exécutif présente quelques faits saillants de l'atelier minier de Kuujjuaq qui a eu lieu à la fin avril. Deux représentants de Quest Rare Minerals Ltd. ont donné une présentation du projet de mine de terres rares de la Zone-B du lac Strange et divers enjeux ont été discutés, dont l'application probable de quatre processus d'évaluation environnementale distincts. Le premier projet révisé est celui des travaux d'entretien des infrastructures maritimes de Kuujjuaq. La Commission décide d'autoriser la modification au certificat d'autorisation initial sous certaines conditions. Ensuite, les membres décident de ne pas assujettir le projet de banc d'emprunt pour des travaux d'amélioration du système de traitement des eaux usées de Kangiqsujuaq à la procédure d'évaluation des impacts. Il est question ensuite du projet de prolongement de la route au lac Tasirlak à Kuujjuaq. La Commission décide d'adresser à l'Administrateur une demande de renseignements additionnels afin de poursuivre son analyse. Le prochain projet abordé est celui de la piste d'atterrissage du lac Roberts proposé par la municipalité de Quaqaq et la Commission décide de ne pas l'assujettir à la procédure d'évaluation des impacts. Enfin, les membres sont informés de la situation financière de la Commission à la fin de l'exercice 2014-2015 et discutent brièvement du projet d'usine de fabrication de béton bitumineux à Salluit.

*Étaient présents :*      *M. Peter Jacobs*                      *Mme Lisa Koperqualuk*  
                                 *M. Daniel Berrouard*                      *M. Putulik Papigatuk*  
                                 *M. Pierre-Michel Fontaine*  
                                 *Mme Marie-Ève Fortin*

*Secrétaire exécutif :*      *M. Jacques Lacroix*

### **1. Adoption de l'ordre de jour**

L'ordre du jour est adopté.

### **2. Adoption du compte rendu de la 215<sup>e</sup> réunion**

Le compte rendu de la 215<sup>e</sup> réunion est adopté suivant quelques modifications proposées par les membres.

### **3. Nouvelles - Affaires découlant de la dernière réunion**

#### *Infolettre*

Le secrétaire exécutif présente les statistiques de la première édition de l'infolettre qui a été envoyé aux abonnés au début avril. Environ 56% de ceux-ci ont accédé à l'infolettre. Le président propose que la Commission publicise le site internet et l'infolettre, par exemple par des messages à la radio ou de la publicité dans les médias écrits.

#### *Atelier minier de Kuujjuaq*

Le secrétaire exécutif présente quelques faits saillants de l'atelier minier qui s'est tenu à Kuujjuaq les 28, 29 et 30 avril.

- Aucun représentant du gouvernement du Québec n'a participé à l'atelier;
- L'atelier a permis aux compagnies minières de présenter les plus récentes statistiques sur l'emploi des Inuits et les initiatives de formation conjointes avec les organismes régionaux;
- Des mises à jour sur les mines actives (Raglan et Nunavik Nickel), et projetées (Lac Oteluk, Lac Strange) de même que sur les activités d'exploration (West Raglan, Midland/JOGMEC, IDEFIX) ont été présentées. Compte tenu des conditions du marché mondial des métaux, aucune nouvelle mine n'est susceptible d'entrer en exploitation à court ou moyen terme, à l'exception de la mine de terres rares du lac Strange. Des notes sur les divers projets ont été distribuées aux membres avant la réunion;

- Divers intervenants ont soulevé des questions relatives aux aspects sociaux des projets miniers dont le racisme, la discrimination, les congédiements liés à la consommation d'alcool et de drogues par les employés, etc.

#### *Mine Raglan – Phases II et III*

Le secrétaire informe les membres qu'il a rencontré, en marge de l'atelier minier de Kuujuaq, la responsable des aspects sociaux de l'étude d'impact pour SNC-Lavalin, consultant pour Glencore Canada Inc. Celle-ci souhaite faire parvenir à la Commission des questions d'éclaircissement sur quelques éléments de la directive. Les membres se disent d'accord pour répondre à ces questions dans la mesure où on prend soin de ne pas valider la justesse des renseignements que se propose de fournir le promoteur dans l'étude d'impact.

Par ailleurs, les membres sont informés que le MDDELCC et le promoteur ont tenu une rencontre au sujet des directives. La Commission comprend que ces rencontres sont courantes et justifiées, mais souhaite en être informé.

Une discussion suit sur l'évaluation des effets cumulatifs dans le contexte des deux mines en exploitation dans la fosse de l'Ungava et la possibilité qu'une troisième mine voit le jour. Il est question de la nécessité de prévoir un plan de collecte de données couvrant les sites miniers, le réseau routier et la baie Déception pour les éléments de l'environnement les plus affectés par les activités minières.

#### **4. Quest Rare Minerals Ltd. : Projet de mine de terres rares de la Zone-B du lac Strange**

##### a. Présentation du projet

MM. Christen Audet, vice-président développement et environnement de Quest Rare Minerals Ltd. et Martin Côté, responsable des études sociales et des relations avec les communautés chez AECOM font une présentation du projet. Des échanges ont lieu sur plusieurs aspects techniques du projet. Certaines questions sont par la suite discutées, dont :

- les conditions du marché des éléments de terres rares en relation avec la réalisation de ce projet;
- l'application de quatre processus d'évaluation environnementale distincts des gouvernements de Terre-Neuve-et-Labrador, du Nunatsiavut, du Canada et celui de la Commission applicable au Nunavik, les possibilités d'harmonisation et de collaboration, et la portée des décisions ou recommandations des divers comités d'évaluation;

- les ententes sur les répercussions et les avantages et leur relation avec les évaluations environnementales;
- les premières nations et communautés visées par les consultations et les discussions entourant le projet;
- la présence d'éléments radioactifs dans les gisements d'éléments de terres rares;
- le calendrier de réalisation de l'étude d'impact.

b. Processus d'évaluation environnementale : gouvernement du Nunatsiavut et Commission fédérale d'examen conjointe

Ce sujet a été discuté lors de la présentation du projet. La Commission va poursuivre sa réflexion sur l'opportunité et la façon de collaborer avec les autres comités environnementaux ou de coordonner certaines activités. Il est fort peu probable toutefois que les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador conviennent d'harmoniser leurs processus respectifs ou participer à une commission fédérale d'examen conjointe, commission que le gouvernement du Nunatsiavut souhaiterait voir créée.

c. Discussion sur la directive

Le projet de directive sera envoyé à la traduction et la version anglaise acheminée aux membres. La révision et les discussions seront reprises lors de la prochaine réunion.

Par ailleurs, la Régie de la santé et des services sociaux du Nunavik a adressé à la Commission une demande de participation à la procédure d'évaluation et de d'examen des impacts pour le projet du Lac Strange. La Régie souhaite l'intégration, en amont de la procédure, des préoccupations relatives aux impacts sur la santé physique et sociale des Nunavimmiut de ce projet. Les membres accueillent favorablement cette demande. Dans une lettre, la Commission invitera la Régie à lui faire part des questions et enjeux relatives à son mandat en lien avec le projet. La Régie sera aussi avisée du rôle de la Commission à l'étape de la directive, qui est de formuler des recommandations à l'Administrateur sur la portée et le contenu de l'étude d'impact.

**5. Administration régionale Kativik : Travaux d'entretien aux infrastructures maritimes de Kuujuaq**

Ce projet a été discuté lors de la 212<sup>e</sup> réunion tenue au mois d'août 2014. Il avait alors été convenu d'adresser une demande de renseignements additionnels à l'Administrateur. Les réponses ont été envoyées à la Commission le 1<sup>er</sup> avril dernier. Elles font notamment mention que les analyses ont révélé l'absence de contamination aux hydrocarbures des

sédiments et que ceux-ci seraient déposés dans un ancien banc d'emprunt localisé au nord-ouest du lieu d'élimination de la municipalité.

Les membres sont satisfaits des réponses du promoteur. La Commission décide ainsi d'autoriser la modification au certificat d'autorisation initial à certaines conditions : les travaux devront être réalisés à marée basse; la condition 2 du certificat d'autorisation initial touchant à une période d'exclusion pour le saumon devra être respectée; le chantier devra être sous la supervision d'un responsable des mesures environnementales qui veillera au respect des conditions d'autorisation et à la mise en œuvre des mesures d'atténuation et enfin; un rapport de suivi des travaux devra être préparé et déposé à l'Administrateur.

Une lettre sera envoyée à l'Administrateur à cet effet.

#### **6. Administration régionale Kativik : banc d'emprunt de moraine pour la réparation des bassins de traitement des eaux usées de Kangiqsujuaq**

Ce projet vise l'exploitation d'un banc d'emprunt de moraine qui servira à aménager une digue de dérivation des eaux de surface et un second bassin de polissage afin d'améliorer le système de traitement des eaux usées de la municipalité de Kangiqsujuaq. La Commission a reçu l'information relative à ce projet le 20 avril 2015 et elle doit décider si le projet devrait être assujéti à la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social.

Les membres sont d'avis que ce projet est justifié et ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact. Dans sa lettre à l'Administrateur, la Commission indiquera qu'elle s'attend à ce que le promoteur procède à des travaux de réaménagement du site à la fin de son exploitation.

#### **7. Corporation foncière Nayumivik : Prolongement de la route au lac Tasirlak**

La Commission a reçu l'information relative à ce projet le 23 avril 2015. Il vise la construction d'un nouveau tronçon de route de 1,1 km de long afin de permettre un accès additionnel au lac Tasirlak. Le tronçon proposé vise en particulier à assurer un accès plus sécuritaire au lac par les motoneiges au printemps, lac qui est fréquenté pour la pêche et la chasse. Un stationnement sera aménagé à son extrémité. La Commission doit décider si la modification au certificat d'autorisation initial de la route principale devrait être autoriséé.

Par principe, comme ce projet est en terre de catégorie I et qu'il vise l'accès aux territoires de chasse et de pêche, les membres sont d'avis qu'il est justifié, mais ils croient qu'il est nécessaire de s'assurer qu'il est bien conçu et réalisé selon les règles de l'art et que ses impacts sur l'environnement seront les plus limités possibles. Ainsi, avant de rendre un

décision, la Commission transmettra à l'Administrateur une demande de renseignements additionnels portant sur les aspects suivants : le tracé de la route en rapport avec la présence de milieux humides, la provenance des granulats nécessaire à sa construction, l'intention ou non d'aménager une rampe de mise à l'eau et les dimension et la capacité du stationnement proposé de même que sa distance par rapport au lac Tasirlak.

#### **8. Municipalité de Quaqtq : Projet de nouvelle piste d'atterrissage au lac Roberts**

Ce projet a été discuté lors de la 215<sup>e</sup> réunion et il avait été convenu d'adresser une demande de renseignements additionnels à l'Administrateur. Les réponses aux questions de la Commission ont été reçues le 30 avril dernier.

Considérant que la nouvelle piste vise à faciliter l'accès à des territoires de pratique de d'activités de subsistance et de récolte, les membres décident de ne pas assujettir ce projet à la procédure d'évaluation des impacts. Un commentaire à l'effet que la Commission comprend que le promoteur obtiendra toutes les autorisations ou permis requis pour exploiter la piste, particulièrement pour les questions de sécurité, sera ajouté dans la lettre de décision qui sera acheminée à l'Administrateur.

#### **9. Situation financière de la CQEK – 31 mars, 2015**

Le secrétaire exécutif présente la situation financière de la Commission à la fin du dernier exercice financier. Selon ce bilan (annexé), le solde bancaire s'élevait, au 1<sup>er</sup> avril 2015, à près de 260 000\$. Compte tenu de la demande de financement de 110 000\$ acheminée à l'Administrateur en novembre 2014 et des prévisions budgétaires pour l'exercice en cours qui s'élèvent à 211 385\$, le surplus anticipé à la fin de l'exercice 2015-2016 est d'un peu plus de 157 000\$.

#### **10. Varia**

##### *Projet d'usine de fabrication de béton bitumineux à Salluit*

Les renseignements concernant ce projet ont été récemment envoyés à l'Administrateur par l'Administration régionale Kativik. Compte tenu que ce projet en est un de zone grise, la Commission doit décider s'il doit être assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts.

Les renseignements seront envoyés à tous les membres afin qu'ils puissent en prendre connaissance. Si aucune question ou préoccupation n'est soulevé, une lettre de décision de non-assujettissement sera rédigée et distribuée pour l'approbation de tous, puis acheminée à l'Administrateur.

## 11. Prochaine réunion

Les membres discutent de l'opportunité de réaliser une visite des sites miniers Raglan et Nunavik Nickel durant l'été, jumelée à une réunion régulière. Le secrétaire exécutif verra à consulter les membres sur leurs périodes de vacances estivales et leurs disponibilités. Une décision sera prise dans les prochaines semaines.



*Rédigé par Jacques Lacroix  
Secrétaire exécutif  
Juillet 2015*



### Situation financière de la CQEK au 31 mars 2015

Solde bancaire au 1 <sup>er</sup> avril 2014	202 862\$
Financement MDDELCC	219 000\$
<b>TOTAL</b>	<b>421 862\$</b>
Dépenses budgétées (53% des prévisions)	117 156\$
Dépenses non-budgétées (développement du site internet et iPads)	45 940\$
<b>TOTAL</b>	<b>163 096\$</b>
Solde bancaire au 31 mars 2015	264 742\$
<b>SOLDE RÉEL</b>	<b>259 766\$</b>
Prévisions budgétaires 2015-2016	211 385\$
Demande de financement	110 000\$
<i>Surplus anticipé</i>	<i>157 381\$</i>



- 6.** Kativik Regional Government : Moraine borrow pit for the repair of the wastewater treatment ponds in Kangiqsujuaq / Administration régionale Kativik : banc d'emprunt de moraine pour la réparation des bassins de traitement des eaux usées de Kangiqsujuaq

*Task : Review the preliminary information and decide whether this project should be subject to the environmental and social impact procedure. / Tâche : Réviser les renseignements préliminaires et décider si le projet doit être assujéti à la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social.*

- 7.** Nayumivik Landholding Corporation : Extension of the access road to Tasirlak Lake / Corporation foncière Nayumivik : Prolongement de la route au lac Tasirlak

*Task : Review the preliminary information and decide whether or not to approve the modification to the certificate of authorization. / Tâche: réviser les réponses du promoteur et décider si la modification au certificat d'autorisation devrait être approuvée.*

- 8.** Northern Village of Quaqtq : Construction of a new airstrip at Robert's Lake / Municipalité de Quaqtq : Projet de nouvelle piste d'atterrissage au lac Roberts.

*Task : Review the answers provided by the proponent and decide whether this project should be subject to the environmental and social impact procedure. / Tâche : Réviser les réponses reçues du promoteur et décider si le projet doit être assujéti à la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social.*

- 9.** KEQC's financial situation – March 31, 2015 / Situation financière de la CQEK – 31 mars, 2015

**10.** Varia.

**11.** Next meeting / Prochaine réunion.